

Une revue qui informe nos élus...

'Echarpe90

Bulletin d'information

n°43 - Décembre 2024

ZOOM sur l'opération «Une Naissance, un Arbre» du Département du Territoire de Belfort...

Cap 2028 Les ambitions pour notre Territoire



Partie intégrante du projet phare « Cap 2028 » porté par le Département du Territoire de Belfort, l'opération « Une Naissance, un Arbre » s'inscrit pleinement dans la stratégie d'adaptation au changement climatique initiée par le Conseil départemental depuis 2021. Conscient des enjeux locaux en matière de biodiversité et de dérèglement climatique, le Département du Territoire de Belfort a souhaité agir en plantant chaque année un arbre par nouvelle naissance... focus.

Edito...

■ Actualité p.5

■ Les partenaires s'expriment

■ Vie de l'Association p.3

Le Congrès des Maires 2024
Carrefour et Lauriers des Collectivités
locales

■ Zoom sur... p.10

- GROUPAMA
- ENEDIS
- GRDF



Le Mot du Président

Stéphane GUYOD



Servir l'Intérêt général...

Cher(e)s collègues,

Mais que nous arrive-t-il ? Alors qu'un nouveau gouvernement tente de voir le jour (le deuxième cette année), nous pouvons nous poser ces questions lourdes de sens : sommes-nous en train d'atteindre les limites de nos institutions ? Sommes-nous à l'aube du déclin de la Ve République ? L'instabilité politique dont nous sommes témoins aujourd'hui provoque de nombreux questionnements et des inquiétudes certaines.

Mais bien au-delà du fonctionnement de nos institutions, cette crise politique interroge sur le sens de l'Intérêt général, dont la définition n'a cessé d'évoluer dans le temps.

Or aujourd'hui, la Chose publique aurait-elle oublié le Bien public ?

Alors qu'à l'État se mènent des combats dont malheureusement nous ne pouvons que subir les conséquences, alors que le budget de la France est en péril, il revient à nous, Maires et Élus de proximité, de garder le cap et de servir l'Intérêt général.

Encore une fois, montrons-nous exemplaires !

Rappelons-nous nos convictions ! Servir nos concitoyens, développer nos territoires, favoriser le lien social et préparer l'avenir de nos jeunes générations. Si certains semblent oublier ces principes fondamentaux, restons dignes de confiance avec pour seul mot d'ordre, le RESPECT : le respect d'autrui, le respect de nos institutions, le respect de notre environnement. Faisons fi de l'individualisme et du communautarisme, et montrons-nous intransigeants avec ces dérives qui grèvent notre société jusqu'aux plus hautes sphères.

Je sais qu'en cette prochaine année 2025, nous devons toutes et tous faire un choix : nous représenter ou non aux prochaines élections municipales. Au regard du contexte, oui, ce choix sera sans doute difficile. Mais je sais que vous agirez en votre âme et conscience dans l'Intérêt général.

Or, pour le moment, en ces temps de fêtes, profitez de vos familles et de vos amis, dont le soutien est indispensable : ils sont une ressource à ne pas négliger.

Chers amis, je vous souhaite à toutes et tous, de belles fêtes de fin d'année et, bien sûr, une heureuse année 2025.

Stéphane GUYOD
Président de l'AMF90



Le Congrès des Maires 2024

Du 19 au 21 novembre 2024, une délégation de 30 élus s'est rendue à Paris pour participer au **Congrès des Maires de France**. D'autres élus, venus hors délégation, sont également venus gonfler les effectifs territoriaux.

Au delà des rendez-vous et conférences organisés par l'AMF Paris, les élus ont eu la chance de visiter le **Château de Versailles** invités par M. Cédric PERRIN, Sénateur, et M. Ian BOUCARD, Député du Territoire de Belfort.

A cette occasion, ils ont pu découvrir la **salle du Congrès** où se réunissent parfois sénateurs et députés, principalement lors de révisions constitutionnelles. Une fois la visite terminée, les élus ont pu apprécier le décor et la cuisine du restaurant Bouillon Racine au cœur de Paris, avant une visite nocturne du Sénat animée par M. le Sénateur Cédric PERRIN en personne.

Mais ce moment convivial ne doit pas faire oublier la thématique générale du Congrès des Maires 2024 : **Les Communes... Heureusement !**

«Face aux crises que traverse notre pays, les communes sont plus que jamais un pôle de stabilité comme d'efficacité et un repère pour les Français. Oui, les communes, heureusement ! Heureusement que notre pays bénéficie de ce socle d'innovation et de performance publique pour apporter nombre de services de proximité aux habitants, pour renforcer les liens entre eux, pour améliorer leur qualité de vie et pour porter des projets concrets pour l'avenir.

Heureusement que nos concitoyens peuvent s'appuyer sur plus de 500 000 élus municipaux et intercommunaux dévoués à la chose publique, et sur les agents des collectivités, pour trouver des réponses à leurs problèmes du quotidien.

Heureusement que les communes et leur intercommunalité construisent et entretiennent les écoles, les routes, les équipements sportifs et culturels, les cimetières, etc., sans jamais emprunter pour leur fonctionnement, donc en respectant la règle d'or financière, ce qui en fait parmi les plus vertueuses d'Europe.» L'AMF Paris

Carrefour et Lauriers des Collectivités locales

Les 10 et 11 octobre, l'AMF90 participait aux côtés de ses homologues franc-comtois au **Carrefour des Collectivités locales à Besançon Micropolis**.

Cette année les associations de maires partageaient l'espace avec la FRTP et les associations de maires ruraux pour porter d'une même voix la nécessité de laisser la possibilité aux collectivités d'investir pour développer le territoire, donner de l'emploi et s'inscrire dans une démarche environnementale soutenue.

Lors d'un point presse, les présidents des 4 associations de maires de Franche-Comté se sont faits le relai du discours de l'AMF Paris largement repris au congrès des Maires afin d'exprimer leur désaccord et leur désarroi face aux mesures drastiques annoncées par le gouvernement, et face au procès attenté aux collectivités jugées en partie responsables du déficit du budget de l'Etat.



Mais quoi de mieux pour prouver que les collectivités participent au développement du territoire qu'un événement comme **les Lauriers des Collectivités locales** ?

Cette année encore, ce concours, dont la cérémonie s'est déroulée le **5 novembre à la Salle des Fêtes de Belfort**, a été l'occasion de récompenser les collectivités pour la réalisation de projets innovants dans diverses catégories, montrant ainsi toute la dynamique dont le Territoire de Belfort fait preuve.



Les élu(e)s du Territoire de Belfort dans la salle du Congrès à Versailles aux côtés de MM BOUCARD et PERRIN.

GROUPAMA PREDICT : LA SOLUTION POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES HYDROMÉTÉOROLOGIQUES



Inondation, tempête, orage, forte chute de neige, canicule, grand froid, vous êtes garant de la gestion de ces risques sur votre territoire et de la mise en sécurité de vos concitoyens

- Une expertise à l'échelle de votre commune
- Une information transmise par email et SMS
- Un site internet personnalisé, optimisé pour une consultation sur ordinateur, tablette et smartphone : www.groupama-predict.com
- L'aide à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) multirisques et de ses cartes d'actions
- L'aide à l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

**SERVICES
OFFERTS PAR
GROUPAMA**



Contactez-nous :
03.80.78.31.42
collectivites@groupama-ge.fr

 **Groupama**

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels. Crédit photo : © Shutterstock - 09/2023.

Droits SACEM : un forfait unique

L'AMF nationale et la Sacem ont signé fin novembre un nouvel accord spécialement conçu pour les communes de moins de 5000 habitants avec la mise en place d'un unique forfait annuel «tout compris».

Partenaires depuis 1956, un nouvel accord avait déjà été signé en 2018 permettant de simplifier les démarches pour les communes et EPCI avec notamment la mise en place d'une procédure en ligne. Un forfait offrant la possibilité de diffuser de la musique en illimité était déjà proposé.

L'accord qui vient d'être signé va encore plus loin en proposant aux communes de moins de 5000 habitants un forfait unique couvrant tous les événements en musique organisés par la commune ainsi que les fonds sonores des sites internet ou attentes téléphoniques.

Pour les communes de moins de 500 habitants, le forfait coûte 152,01€ par an quel que soit l'évènement. Pour les communes de 501 à 5000 habitants, le prix varie de 205,21€ à 610,50€ selon la taille de la commune et le nombre d'évènements organisés, dans la limite de 6.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, il est prévu la possibilité de prendre en charge par la commune le paiement des droits d'auteurs des événements organisés par les associations. A contrario, ces forfaits peuvent s'appliquer à des associations locales si, par délibération, l'organisation d'évènements leur a été déléguée.

Recensement de population

Un décret du 5 décembre dernier indique que toutes les communes et EPCI qui le souhaitent pourront recourir à un prestataire externe pour les missions d'agents recenseurs à compter du 1er janvier 2025.

Cette nouvelle disposition intervient suite à une expérimentation lancée en 2019 et retardée par la pandémie de COVID-19. Afin de ne pas modifier la Loi du 27 février 2022 relative à la démocratie de proximité dont un article traite des agents recenseurs, cette disposition, jugée réglementaire, est issue d'une procédure de déclassement permettant au Premier ministre de signer un décret modifiant un article de loi.

Le décret précise donc que les collectivités peuvent faire appel à une prestataire externe qui devient alors sous-traitant au sens du Code de la Commande publique. En outre, aucune convention n'est à signer entre le prestataire et l'INSEE.

Les communes ou EPCI qui le souhaitent pourront donc répondre favorablement aux sollicitations de La Poste, principal intervenant sur le sujet.

Lutte contre la corruption

L'Agence française anti-corruption et l'AMF viennent de publier un guide pour outiller les maires face aux risques d'atteintes à la probité au sein du bloc communal : corruption, trafic d'influence, concussion, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics et octroi d'avantages injustifiés dit «favoritisme».

Il s'agit de fiches thématiques traitant par exemple des autorisations d'urbanisme, permettant aux maires de déployer un dispositif global de prévention et de détection des atteintes à la probité, et de s'en prémunir lui-même.

Sépulture en terrain commun

Par une décision du 31 octobre, le Conseil constitutionnel a encadré davantage le droit pour une commune de faire procéder à la crémation d'un défunt inhumé dans le terrain commun, ce lieu du cimetière où sont accueillis gratuitement les corps.

Dans cette éventualité, le maire est désormais tenu d'informer par tout moyen utile les tiers susceptibles de faire connaître la volonté du défunt quant à la crémation.

En effet, cinq ans après l'inhumation dans le terrain commun, le maire peut prendre la décision d'exhumer le corps pour l'incinérer. Jusqu'à présent, ce dernier pouvait le faire sans information préalable. Or pour répondre au respect de la dignité humaine, les Sages ont déclaré cette disposition contraire à la Constitution. Ceci n'est donc plus autorisé sans information des tiers.

Permis de louer et amendes

La Loi sur la rénovation de l'habitat dégradé a confié aux communes et EPCI le pouvoir de prononcer les amendes relatives au permis de louer et d'en percevoir le produit. Un décret a été publié début novembre pour en préciser les modalités de recouvrement.

Cette loi vient donc donner pleine compétence aux élus locaux, eux qui auparavant ne faisaient que mettre en place le dispositif de déclaration et d'autorisation préalable de location sans pouvoir de sanction.

Aujourd'hui, le maire peut donc, après un délai de prévenance d'un mois, ordonner le paiement d'une amende au plus égale à 5000€ en cas de manquement. Cette sanction peut aller jusqu'à 15000€ d'amende s'il y a récidive ou location malgré rejet de la demande.

Bien que ces dispositions sont jugées favorables aux communes et EPCI, le transfert de compétence peut engendrer des dépenses induites par la charge administrative que représente une telle gestion... à suivre.

Réseau de chaleur

France Chaleur Urbaine vient de mettre en ligne un outil très simple permettant aux élus de savoir si leur commune est susceptible d'accueillir un réseau de chaleur sur une partie de son territoire et d'identifier celle-ci. Il est ensuite possible d'être accompagné dans la prise de décision et la réalisation du projet.

Pour rappel, un réseau de chaleur consiste à produire de la chaleur de façon centralisée (énergies renouvelables) pour la redistribuer dans tout ou partie des bâtiments via des canalisations souterraines. Des aides de l'Etat peuvent aider à financer ces travaux.

BON A SAVOIR : Numérique360

La Banque des Territoires vient de lancer une plateforme dédiée à la mise en oeuvre de projets intégrant l'utilisation du numérique et de la donnée. Cette plateforme est pensée pour guider les collectivités à chaque étape de leur projets numériques (six étapes) : performance énergétique, aménagement du territoire, accès aux soins, jumeau numérique, multimodalité...

Le 18 octobre dernier, suite aux annonces du gouvernement, l'Association des Maires du Territoire de Belfort, transmettait à la presse locale un communiqué exprimant son indignation face à ces mesures, et ce dans la droite ligne du point presse réalisé lors du Carrefour des collectivités locales à Besançon une semaine plus tôt. Malheureusement ce communiqué n'a que très peu été relayé...

Bien que depuis cette rédaction la situation politique ait «légèrement» changé, nous tenions à vous le communiquer en totalité.

« Les Communes... Heureusement ! » Mais pour combien de temps ?

Depuis le rapport publié par la Cour des Comptes début octobre et les mesures d'économies envisagées par le gouvernement pour réduire le déficit du budget de l'État, les collectivités territoriales font l'objet de mises en cause d'autant plus impropres qu'elles sont injustifiées.

Car à bien y regarder, les collectivités territoriales sont dans une situation assez comparable à celle d'un adolescent à qui l'on donne de l'argent de poche chaque mois.

Or qui vote l'impôt ? Le législateur, sous la baguette du gouvernement.

Et qui répartit le produit de cet impôt et attribue les ressources aux collectivités territoriales qu'il veut bien leur concéder ? Le gouvernement.

Reprocher aux collectivités territoriales, et tout particulièrement aux communes, le niveau de son propre endettement est donc aussi absurde que mensonger.

Mais cela permet à celui qui donne de gronder. De reprocher la dépense sans mesure. Et naturellement de réduire le pécule attribué.

Sans s'interdire naturellement la possibilité de flatter lorsque le besoin s'en fait sentir, à l'occasion d'une crise sanitaire ou écologique par exemple.

Cette caricature n'est pas très loin du ressenti des Maires du Territoire de Belfort et sans doute d'autre département.

En tant que président de l'Association des Maires du Territoire de Belfort (AMF90), je ne peux que renchérir et me faire aujourd'hui le relai et le porte-parole de l'écoeurement des élus du département et d'ailleurs.

Il est inadmissible que la gestion des collectivités soit ainsi critiquée alors qu'elles sont tenues constitutionnellement à l'équilibre et n'ont pas l'autonomie juridique ou financière qui leur permettrait de peser sur la situation catastrophique des finances publiques.

Quant aux augmentations de dépenses qui leur sont reprochées, peut-être faudrait-il tenir compte avant de critiquer des innombrables transferts de charges, avoués et inavoués, de l'État vers les collectivités qui n'ont fait l'objet d'aucune négociation sans même parler de compensation.

La situation catastrophique des finances publiques nationales est incontestable.

Et TOUS les maires de France et de Navarre sont parfaitement conscients de la nécessité de contribuer aux nécessaires efforts que les circonstances exigent.

Cela peut se faire de façon adulte et responsable par le dialogue notamment avec l'Association des Maires de FRANCE qui a rappelé sa totale disponibilité pour discuter avec le gouvernement sur tous ces sujets. Sans aucun tabou.

Cela peut aussi se poursuivre sur le mode «ce n'est pas ma faute ; mais celle des autres».

Et les collectivités territoriales resteront les «lampistes» de service que l'on continuera à ponctionner.

Les premières mesures étudiées par le gouvernement montrent que ce dernier a déjà choisi sa stratégie : prélèvement sur les recettes de fonctionnement, gel de la fraction de TVA destinée aux collectivités, réduction du taux de FCTVA, hausse des cotisations à la CNRACL, gel de la DGF à son niveau de 2023, et baisse drastique du fonds vert...

Voilà ce qui attend les communes et intercommunalités de France en 2025 et certainement au-delà !

Si seulement cela pouvait améliorer la situation des finances publiques, je suis certain que les collectivités territoriales y consentiraient volontiers, sans exception.

Mais le gouvernement nous a déjà montré par le passé que les efforts demandés aux collectivités territoriales ne servent la plupart du temps qu'à boucher les trous d'une non-gestion érigée en règle d'état.

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de l'économie locale. Elles doivent être respectées en tant que tels.

Il faut donc les encourager plutôt que les châtier !

C'est d'ailleurs tout l'objet de la campagne de sensibilisation que l'AMF nationale a souhaité lancer en amont du prochain Congrès des Maires du mois de novembre : « Les communes... Heureusement ! »

L'AMF90 ne peut en aucun cas cautionner ces politiques de non-sens qui représentent un véritable risque pour l'investissement local et pour les services à la population. Elle espère que le travail parlementaire aboutira à un budget prévisionnel 2025 plus soutenable pour les collectivités locales, leur permettant de participer à l'effort national tout en poursuivant leurs missions de services publics et d'investir sur l'avenir.»

La mobilité électrique accentuera de 15 % la consommation d'électricité à l'horizon 2035

Afin d'anticiper les effets de la consommation d'électricité dans les territoires et les investissements pour le développement du réseau public de distribution d'électricité, Enedis dévoile les résultats d'une étude prospective à horizon 2035-2050.

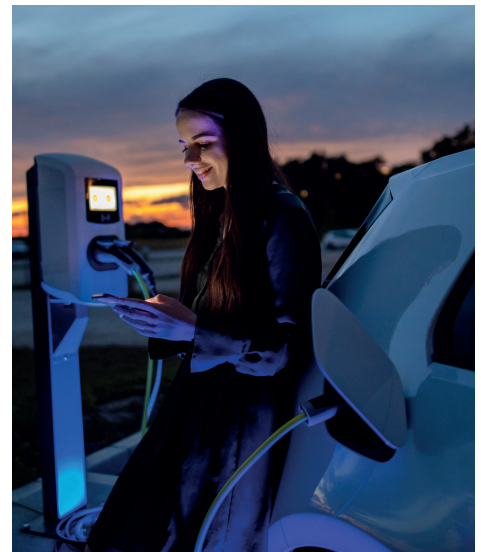
Cette étude s'inscrit dans le sillage des travaux menés par la Stratégie Française Énergie et Climat (SFEC) et dans le contexte du scénario de référence du dernier Bilan Prévisionnel de RTE **qui prévoit 15 % d'augmentation de la consommation d'électricité pour atteindre 400 TWh d'ici 2035.**

L'augmentation de la consommation d'électricité tirée par le secteur du transport et le développement de la mobilité électrique serait équivalente à + 60 TWh

Parmi les principaux facteurs d'augmentation :

- Le nombre de véhicules électriques légers et hybrides rechargeables allant de **1,7 million** (5 % du parc automobile français) **en 2023 à 18 millions (40 % du parc) en 2035** ;
- L'électrification des poids lourds qui devrait représenter +14 TWh.

Le report modal, c'est-à-dire le transfert vers les transports en commun, devrait provoquer une baisse du trafic de 11 % en 2035 par rapport à 2019. Cet usage renforcé des transports en commun conduirait ainsi à une compensation légère de l'augmentation de la consommation électrique.



Une étude prospective qui conforte les hypothèses d'investissements d'Enedis à horizon 2040

D'ici 2035, pour les seules autoroutes, **Enedis doit renforcer environ 50 postes sources et en construire 8 nouveaux.** D'autre part, le distributeur public devra s'appuyer sur le caractère pilotable de la mobilité électrique afin d'optimiser le dimensionnement du système électrique. **Si 80 % de la recharge d'un véhicule électrique se fait à domicile, le pilotage de la recharge est encore trop peu répandu et seul 32 % des utilisateurs y pensent.** Développer la pratique du pilotage de la recharge pendant les heures creuses afin d'éviter les pics de consommation est donc une nécessité.

Enedis accompagne le développement de la mobilité électrique dans les territoires

La transition vers l'électrique est bel et bien en marche mais elle nécessite des infrastructures adaptées. **Enedis se tient aux côtés des territoires pour favoriser l'émergence de solutions collectives de recharge et l'autoconsommation, autant de leviers pour répondre aux besoins de demain.**

Pour en savoir plus,
contactez votre interlocuteur privilégié
Vincent Lefranc
vincent.lefranc@enedis.fr
06 80 60 24 94

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie plus de 40 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



@enedis_als_afc



enedis_officiel



enedis



enedis_officiel

TOUT SAVOIR SUR LE GAZ VERT



Le Gaz Vert et ses procédés de production



100% renouvelable, le **gaz vert** est un gaz produit localement à partir de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires.



1 Méthanisation

Procédé qui transforme la matière organique pour produire de l'énergie renouvelable (Gaz vert).

La région Bourgogne-Franche-Comté compte 25 sites de méthanisation.



2 Méthanation

Procédé chimique qui convertit le dioxyde de carbone et l'hydrogène en méthane à travers une réaction catalytique.



3 Pyrogazéification

Procédé thermo-chimique consistant à chauffer des déchets en absence ou défaut d'oxygène pour produire du gaz renouvelable.



4 Power-to-gas

Technologie permettant de stocker dans le réseau de gaz naturel le surplus de production d'électricité issue des énergies renouvelables en le transformant en gaz, par la suite injecté dans les réseaux.



810

Communes de la région Bourgogne-Franche-Comté sont desservies par GDRF

Le développement de la filière gaz vert a pour buts de :

- **verdir** la consommation de gaz, via l'injection et la consommation de gaz.
- **contribuer** à l'indépendance énergétique de la France, en réduisant notre dépendance face aux pays producteurs de gaz.
- **faciliter** le stockage de surplus de production d'électricité verte sous forme gazière, en particulier via le power-to-gas.

La France peut-elle devenir autonome ?

Selon l'étude « Un mix de gaz 100% renouvelable en 2050 » publiée par l'Ademe, GRDF et GRTgaz, il existe en France un gisement potentiel permettant de manière renouvelable de répondre aux besoins en gaz des Français en 2050. Pour cela, il faudrait mener une politique drastique de développement des ENR et d'économie d'énergie, menant à réduire la consommation de gaz de 20 à 40%.

Les méthaniseurs permettent-ils de valoriser les déchets organiques ?

Les méthaniseurs permettent de valoriser une grande diversité de déchets organiques, y compris les déchets gras ou très humides, qui ne peuvent être compostés. Ce qui réduit le nombre de déchets à incinérer ou mettre en décharge.

La méthanisation contribue-t-elle à l'économie locale ?

VRAI. Elle soutient l'économie locale des territoires en créant d'une part, des emplois locaux. D'autre part, elle permet aux territoires de devenir plus indépendants en offrant une solution locale de distribution de gaz. C'est un outil plus qu'utile aux agriculteurs qui peuvent s'en servir dans leur ferme.

Biogaz et biométhane : même chose ?

NON. Le biométhane est le gaz issu de la purification du biogaz. Un méthaniseur va produire du biogaz avec quelques impuretés dont le CO₂. Ce biogaz va être purifié et odorisé pour obtenir du biométhane afin d'être injecté dans le réseau de gaz.

Part des biodéchets mobilisables pouvant être atteinte en 2030

Sur les 50 TWh/an qui pourront être produits à 2030, la part des biodéchets pourrait représenter **environ 5%**. Si ce potentiel n'est pas majoritaire par rapport à la part agricole, ce flux constitue cependant un excellent moyen de créer du lien entre monde agricole et monde des collectivités et d'accueillir le grand public.

GRDF est le gestionnaire du plus grand réseau de distribution de gaz en Europe. Il exploite et entretient 207 000 km de réseaux en garantissant la sécurité des personnes et des biens. GRDF est l'acteur incontournable d'une transition énergétique abordable et ancrée dans les territoires. Présent dans plus de 9 500 communes, l'entreprise est le partenaire des collectivités qu'elle accompagne dans leur décarbonation au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.



LE GAZ VERT

de la connaissance naît l'adhésion

Résultats de l'enquête IFOP

Courant 2024, GRDF a collaboré avec l'Institut d'études et opinion marketing en France (IFOP) afin de réaliser une enquête sur la perception du gaz vert auprès de 1 999 habitants des régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

L'enquête s'oriente sur 4 axes principaux : notoriété du Gaz Vert, classement des énergies, implantation de projets d'énergies renouvelables (ENR) et transition énergétique.

Ce que pensent les habitants du Territoire du Belfort :



75%

sont favorables à l'implantation de projets d'ENR



55%

ont déjà entendu parler du Gaz Vert



90%

sont convaincus que le gaz vert est un atout dans la transition énergétique



TOP 4

Les habitants classent le gaz vert parmi le TOP 4 des énergies préférées avec l'énergie solaire et hydraulique, sur 11 énergies au total.

Avec **2 unités de méthanisation** sur le territoire, le département du Territoire du Belfort compte désormais près de **3,5% de gaz vert dans le réseau de distribution.**



① **Jérôme Wagner**
Directeur territorial
Franche-Comté
jerome.wagner@grdf.fr

Faites le grand
saut du gaz vert.





ZOOM sur l'opération « Une Naissance, un Arbre » du Département du Territoire de Belfort...

Partie intégrante du projet phare « Cap 2028 » porté par le Département du Territoire de Belfort, l'opération « Une Naissance, un Arbre » s'inscrit pleinement dans la stratégie d'adaptation au changement climatique initiée par le Conseil départemental depuis 2021. Conscient des enjeux locaux en matière de biodiversité et de dérèglement climatique, le Département du Territoire de Belfort a souhaité agir en plantant chaque année un arbre par nouvelle naissance... focus.

Cap 2028 Les ambitions pour notre Territoire



Mais de quoi s'agit-il ?

À première vue, l'intitulé de l'opération peut laisser perplexe... Mais en y regardant de plus près, force est de constater que **l'idée est ingénieuse !**

En effet, cette démarche surprenante a pour but de sensibiliser les familles à **l'importance des arbres dans la régulation du climat pour le bien des générations futures**. En collaboration avec des associations environnementales et principalement la Fédération des Chasseurs du département, c'est environ **1500 arbres par an** qui doivent être plantés sur tout le territoire.

Car en effet, la plantation d'arbres va bien au-delà de son objectif propre. Elle permet en outre :

- De maintenir et diversifier le patrimoine arboré local ;
- De préserver la biodiversité locale, les arbres apportant à la petite faune des habitats adaptés, une ressource alimentaire diversifiée et une zone de quiétude ;
- De capter et stocker dans le bois et le sol une partie du carbone en excès dans l'atmosphère ; ce carbone étant à l'origine des dérèglements climatiques. (NB : L'arbre capte jusqu'à 40 kg de CO₂ par an, soit ce qui est généré en moyenne lors d'un parcours de 150 km en voiture thermique) ;
- De générer des îlots de fraîcheurs aux abords des espaces urbanisés ;
- De lutter par la création de linéaires de haies contre les phénomènes d'érosion, de ruissellement

Afin de mener ces plantations à bien, le Département a engagé début 2024 un partenariat de 3 ans avec la **Fédération des Chasseurs** du Territoire de Belfort, investie de missions de service public dont notamment la **protection et la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats**. Elle propose à ce titre aux collectivités des programmes de plantations, pilotés par ses techniciens et bénévoles.

Mais concrètement...

La convention, approuvée par le Conseil Départemental le 15 février 2024, prévoit que soient plantés chaque année dans le Territoire de Belfort environ 1 500 arbres fruitiers sous différentes formes. **Pourquoi 1500 ?** Parce que selon les chiffres de l'INSEE, il s'agit de la moyenne haute des naissances recensées dans le département depuis 2018.

Financièrement, ces plantations sont soutenues en totalité par le Département à hauteur de 10 000 € /an.

Elles sont prioritairement réalisées sur des **parcelles départementales**, puis, en complément, **sur des terrains de communes volontaires** ou en bordures de parcelles agricoles et forestières.

Toutefois, seuls les terrains dont la qualité des sols est adaptée à la bonne reprise des plants sont retenus afin de privilégier la pérennité de la plantation ainsi que son intérêt réel pour la faune.

Mais quels arbres planter ? Le Département a souhaité privilégier les **arbres fruitiers d'essences régionales** parfois disparues, sources de nourriture pour la faune.

D'ailleurs, afin d'inciter à un meilleur entretien des vergers et des haies, souvent délaissés ou mal entretenus par les néo-ruraux, le partenariat avec la Fédération des Chasseurs prévoit en outre l'organisation de **démonstrations de taille d'arbres fruitiers** à destination des particuliers (via la Maison Départementale de l'Environnement) ou des professionnels des services techniques communaux (à travers l'opération Villes et Villages fleuries).

«Une Naissance, un Arbre»



Plantation d'un arbre en présence de M. Florian BOUQUET, Président du département, et Mme Marie-France CEFIS, Conseillère départementale déléguée à l'action sociale territoriale, à l'enfance, à la famille et à la santé publique, à l'initiative de la démarche.

Premier bilan...

Sur la période de plantations hiver 2023/2024 (première saison de plantation), 1 468 arbres ont été plantés dont :

- 35 arbres fruitiers pour vergers à Saint-Germain-le-Châtelet, Morvillars et Joncherey ;
- 693 buissons et arbres de haies (Lachapelle-Sous-Rougemont, Bethonvilliers, Petitefontaine, Fontaine, Angeot, Lepuix-Neuf Danjoutin, Méziré) ;
- 740 arbres fruitiers sauvages en forêt, plantés par les chasseurs des communes (Bourogne, Leval, Danjoutin, Méziré, Bessoncourt, Rougegoutte, Dorans, Anjoutey, Novillard, Roppe, Morvillars, Sevenans, Châtenois-les-Forges, Petitmagny, Lebetain, Auxelles-Bas, Chauv, Pérouse, Foussemagne, Bourogne, Grosne, Réchésy, Grosnagny, Lachapelle-Sous-Chaux).

UNE REUSSITE !

Lancement de la saison 2024/2025...

Le 2 décembre dernier avait lieu au parc de la Fraternité à Bavilliers le lancement de la deuxième saison de plantation du dispositif, l'occasion également de faire le bilan de la campagne de plantation écoulée.

Pour cette nouvelle saison, la plantation de 1500 arbres est une nouvelle fois projetée, avec notamment près de 650 ml de haies et d'arbres sur le site du Monceau à Valdoie, et la plantation de fruitiers sauvages sur la commune d'Eloie.

Ainsi, si nous faisons le calcul, d'ici à 2028 ce seraient près de 7500 arbres qui seraient plantés dans le Territoire de Belfort afin de préserver la biodiversité, la qualité des sols et de l'air, et améliorer le cadre de vie de nos administrés... Avouons qu'il s'agit là d'une belle initiative !

Rappelons enfin que les communes peuvent s'inscrire dans la démarche en proposant au Département des parcelles pouvant accueillir des arbres fruitiers ou des haies susceptibles d'accueillir les essences choisies dans de bonnes conditions.

N'hésitez donc pas à prendre contact avec les services du Conseil départemental pour en savoir davantage, en y associant peut-être les scolaires pour sensibiliser les jeunes à l'importance de la biodiversité dans la préservation du climat, ces jeunes qui, bien plus que nous, devront s'adapter et prendre conscience qu'ils sont eux-mêmes acteurs de l'environnement qui les entoure.



Formation Elus

Consultez le calendrier des formations sur notre site internet : www.amf90.fr

Les Assurances de la commune

Jeudi 23 janvier (18h00/21h00)

Fin de mandat : comment renforcer la cohésion de l'équipe municipale

Lundi 3 février (17h30/20h30)

Le Financement du Sport

Mercredi 19 février (09h00/12h00)

Un lien d'inscription vous sera transmis par mail en temps voulu.

Evènements

Rencontre avec Mme La Procureure de la République

Mardi 25 février - Maison des Communes à 18h30

Un lien d'inscription vous sera transmis par mail en temps voulu.

Assemblée générale ordinaire

Samedi 29 Mars - Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Belfort 9h



Consultez notre site internet :

www.amf90.fr

Directeur de
Publication:
Stéphane GUYOD
Rédacteur en Chef:
Dimitri RHODES
Rédaction/Maquette:
Céline MOUGIN
ISSN 2430-0586

29, bd Anatole France CS 40322
90006 BELFORT Cedex - 03.84.57.65.70
www.amf90.fr